



**GOVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## Communiqué de presse

Paris, le 21/11/2022

### **1 AN DE FRANCE 2030 : DES RESULTATS CONCRETS ET DES MOYENS NOUVEAUX POUR LA SANTE NUMERIQUE**

La santé numérique est l'une des filières d'avenir de France 2030, et notamment de son volet « Innovation Santé 2030 » doté de 7,5 milliards d'euros. Elle fait l'objet d'une stratégie dédiée, dotée de 718,4 millions d'euros.

Un an après son lancement, la stratégie d'accélération « Santé numérique » a relevé un triple défi :

- **associer l'écosystème du numérique en santé**, en concertant largement ses acteurs.
- **accompagner rapidement les porteurs de projets**, grâce à 9 dispositifs, qui ont financé à ce jour 61 lauréats, pour un montant total engagé de près de 150 millions d'euros.
- **engager ces actions dans une démarche pluriannuelle et systémique.**

Pour intensifier ces actions et créer une médecine plus préventive et prédictive grâce aux données de santé, le Gouvernement annonce aujourd'hui :

- **les 16 consortiums lauréats des vagues 1 et 2 de l'appel à manifestation d'intérêts « Compétences et métiers d'avenir »**, pour un montant total d'aides de 36 millions d'euros.
- **une augmentation de 48,4 millions d'euros du budget formation aux usages du numérique en santé.** L'enveloppe permettra notamment d'atteindre le niveau de 80% des apprenants en formations médicales, paramédicales et sociales formés à ces savoirs, soit au total 100 000 apprenants par an.
- **le lancement du Programme et Équipement Prioritaire de Recherche (PEPR) « Santé numérique »**. Co-piloté par l'INSERM et l'INRIA, il est doté de 60 millions d'euros, pour structurer les acteurs de la recherche et faire émerger des technologies de rupture d'ici cinq à dix ans.
- **les 10 premiers lauréats de l'appel à projets « Tiers lieux d'expérimentation »** qui accompagnent l'innovation en santé numérique avec et au service des usagers.
- **les 15 premiers lauréats de l'appel à projets « Évaluation du bénéfice médical et / ou économique des dispositifs médicaux numériques ou à base d'intelligence artificielle »**, qui est doté d'un budget de 20 millions d'euros par an et opéré par Bpifrance. Ces projets accompagnent les entreprises du numérique en santé dans l'évaluation de la valeur clinique de leurs innovations.

- **le lancement d'un nouvel appel à projets dédié à l'innovation en imagerie médicale à hauteur de 90M€** afin de soutenir la structuration d'une filière française développant de nouveaux équipements et logiciels de traitement de l'image pour des diagnostics plus précis, plus précoces et des procédures moins invasives.

Ces résultats et ces moyens nouveaux sont précisés dans le dossier de presse accessible en cliquant ici.

Cette dynamique gouvernementale inédite structure la filière de la santé numérique, ainsi prête à affronter les défis de demain en matière de formation, d'évaluation et d'accès au marché et faire de la France un leader en santé numérique d'ici 2030.

## Contacts presse

---

<b>Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche</b> 01 55 55 82 00 <a href="mailto:presse-mesr@recherche.gouv.fr">presse-mesr@recherche.gouv.fr</a>	<b>Ministère de la Santé et de la Prévention</b> <b>Ministère des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées</b> 01 40 56 47 43 <a href="mailto:marion.fevrier@sante.gouv.fr">marion.fevrier@sante.gouv.fr</a>
<b>Ministère de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique</b> 01 53 18 33 80 <a href="mailto:presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr">presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr</a>	<b>Secrétariat général pour l'investissement</b> 01 42 75 64 58 <a href="mailto:presse.sgpi@pm.gouv.fr">presse.sgpi@pm.gouv.fr</a>
<b>ANS pour G_NIUS</b> 01 58 45 33 20 <a href="mailto:julie.messier@esante.gouv.fr">julie.messier@esante.gouv.fr</a>	

---

## A propos de France 2030

### **Le plan d'investissement France 2030 :**

- ✓ **Traduit une double ambition** : transformer durablement des secteurs clefs de notre économie (santé, énergie, automobile, aéronautique ou encore espace) par l'innovation technologique, et positionner la France non pas seulement en acteur, mais bien en leader du monde de demain. De la recherche fondamentale, à l'émergence d'une idée jusqu'à la production d'un produit ou service nouveau, France 2030 soutient tout le cycle de vie de l'innovation jusqu'à son industrialisation.
- ✓ **Est inédit par son ampleur** : 54 Md€ seront investis pour que nos entreprises, nos universités, nos organismes de recherche, réussissent pleinement leurs transitions dans ces filières stratégiques. L'enjeu : leur permettre de répondre de manière compétitive aux défis écologiques et d'attractivité du monde qui vient, et faire émerger les futurs leaders de nos filières d'excellence. France 2030 est défini par deux objectifs transversaux consistant à consacrer 50 % de ses dépenses à la décarbonation de l'économie, et 50% à des acteurs émergents, porteurs d'innovation sans dépenses défavorables à l'environnement (au sens du principe *Do No Significant Harm*).
- ✓ **Sera mis en œuvre collectivement** : pensé et déployé en concertation avec les acteurs économiques, académiques, locaux et européens pour en déterminer les orientations stratégiques et les actions phares. Les porteurs de projets sont invités à déposer leur dossier via des procédures ouvertes, exigeantes et sélectives pour bénéficier de l'accompagnement de l'Etat-
- ✓ **Est piloté par le Secrétariat général pour l'investissement** pour le compte de la Première ministre et mis en œuvre par l'Agence de la transition écologique (ADEME), l'Agence nationale de la recherche (ANR), Bpifrance et la Banque des Territoires.

Plus d'informations sur : <https://www.gouvernement.fr/france-2030> | @SGPI\_avenir